
Objet:

Régularisation écritures 2015

Dans le cadre du passage à la M57, la commune de Villers le lac (BC 28300) a fait un gros travail de mise à jour de son inventaire.

Il a été constaté que le mandat 1582 du 31/12/2014 au compte 275 pour 5000€ n'a jamais été soldé. Après recherche, il s'agit d'une garantie sur l'exécution des travaux dans la vente BULLY DELPHIN. Sur les 291 928 € de la vente, le notaire n'a viré que 286 928€ et retenu 5000€ de sequestre. Le titre de cession T469 du 31/12/14 a bien été mis au c/775 pour 291 928€ et compensé par le prix encaissé et un mandat 1582 au compte 275 pour 5000€.

Or le 20/10/15, le cabinet notarial a versé à Villers le lac la somme de 1084.62€ pour solde de tout compte dans cette affaire.

La commune a régularisé ce versement par le titre 466 au compte 7788 le 31/12/2015 alors qu'elle aurait dû passer les opérations suivantes :

- Mandat au c/6711 de 3950€ correspondant aux pénalités de retard payés à Maître Menier et retenu sur la somme séquestrée
- Titre au c/275 pour 5000€ déblocage séquestre
- Titre au c/7688 pour 34.62€ intérêt CDC.

Pour régulariser cette opération de 2015 : il faut réaliser l'opération suivante (non budgétaire) :

- Crédit 275 inv 300-2013-275 par un débit 1068, **après délibération du Conseil Municipal.**

Cette opération permettra de retirer de l'inventaire au compte 275 la somme séquestrée de 5000 € qui n'a plus lieu d'être.

Bien cordialement,



Peggy Jacquard
Inspecteur Divisionnaire
Conseillère aux décideurs locaux
Fixe : 03 81 67 97 25 Port : 06 26 53 69 34
SGC de Morteau
6 rue Charles Brugger - BP 89
25503 Morteau cédex